



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

**Réponse du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
à la question parlementaire n°264 de Monsieur le Député David Wagner**

1)

Tout nouvel arrivant, homme seul DPI, est orienté vers le guichet d'accueil d'urgence mis en place par l'ONA. Lors des entretiens au guichet d'accueil d'urgence, la personne est vue en présence d'un interprète afin de détecter ses besoins spécifiques. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré en collaboration avec des experts du domaine psycho-médico-social. Selon les réponses apportées à ce questionnaire et l'évaluation d'un agent professionnel du domaine social et / ou de la santé, un critère de priorité allant de 1 à 4 est attribué à la personne. L'hébergement est accordé en fonction de ces priorités.

Les critères sont les suivants :

1. personne à besoins spécifiques très dépendante ;
2. personne à besoins spécifiques moins dépendante ;
3. personne à besoins spécifiques autogérés ;
4. personne sans besoins spécifiques.

Plus une personne est vulnérable, plus elle sera prioritaire. Pour toute personne à critère identique, le temps d'attente est également pris en compte dans l'attribution d'un lit.

2)

Le degré de vulnérabilité n'est pas communiqué aux intéressés. Il s'agit d'une évaluation interne. L'intéressé est cependant informé quand un lit lui est attribué et ceci via une liste affichée au guichet d'accueil d'urgence.

Cette liste est affichée tous les jours ouvrables à partir de 17h au plus tard et est consultable en dehors des horaires d'ouverture du guichet. La liste reprend uniquement les numéros de dossier des personnes concernées ; ni les noms, ni le degré de vulnérabilité y sont affichés. La coordination de terrain de la Wanteraktioun (WAK) a aussi connaissance de ces informations afin de pouvoir en informer les personnes concernées qui se présentent à la WAK.

3)

Les personnes sont orientées vers les services compétents dans différentes matières, notamment pour l'hébergement et les soins de santé, dont :

- la consultation médico-psychologique au Val Fleuri par la Direction de la Santé ;
- la permanence sociale de l'ONA (physique, téléphone et courriel) tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- l'orientation vers différents services sociaux ouverts aux DPI au Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

4) + 5) + 6)

La décision d'inscrire certaines personnes DPI sur une liste d'attente a été prise par le ministre des Affaires étrangères du précédent Gouvernement pour faire face à une situation critique de manque de lits disponibles dans les structures d'hébergement de l'ONA, tout en faisant en sorte de pouvoir continuer à héberger les personnes vulnérables. L'objectif du gouvernement est bien évidemment d'éliminer tout délai d'attente pour permettre aux personnes y ayant droit d'accéder à un hébergement. A l'heure actuelle, les équipes sociales accompagnent les personnes DPI les plus vulnérables ; cette démarche a permis d'attribuer un hébergement immédiat à toute personne considérée comme personne à besoins spécifiques très dépendante.

Luxembourg, le 29.02.2024

Le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn